



- Zones du PLU**
- U : zone urbaine
 - AUa : zone à urbaniser
 - AUah : secteur avec des règles de hauteurs spécifiques
 - A : zone agricole productive
 - Aco : secteur s'inscrivant dans le réseau écologique fonctionnel de la commune
 - Ah : secteur d'activités existantes en milieu agricole (STECAL)
 - Ap : secteur bâti patrimonial préservé au titre du L151-19
 - As : secteur paysager préservé au titre du L151-19
 - Azh : secteur de zones humides en milieu agricole
 - N : zone naturelle inaltérable
 - Nco : secteur s'inscrivant dans le réseau écologique fonctionnel de la commune
 - NL : secteur dédié aux équipements sportifs, touristiques et de loisirs
 - Nt : secteur d'activités à vocation touristique (STECAL)
 - Nzh : secteur de zones humides en milieu naturel
- Prescriptions**
- Périmètres d'orientation d'aménagement et de programmation (L151-6 et 7 du CU)
 - Espaces boisés classés (L113-1 et 2 du CU)
 - Emplacement réservé (L151-41 du CU)
 - Constructions identifiées comme pouvant changer de destination (L151-11 2° du CU)
 - Secteurs de mixité fonctionnelle à préserver (R151-37 du CU)
 - Polygone d'implantation

N° d'ordre	Désignation	Bénéficiaire	Largeur ou surface	Parcelles
V1	Bas Sac - Déviation de Saint Symphorien-sur-Coise	Département	18 200 m ²	A 509, 214, 213, 212, 211, 206, 183
V2	Larajasse - Création d'un chemin piéton	Commune	232 m ²	C 863, 1210
V3	Larajasse - Réaménagement du carrefour	Commune	210 m ²	H 1
V4	Larajasse - Bouclage entre le chemin des Frênes et le chemin des Peupliers	Commune	522 m ²	C 1228, 240
V5	Larajasse - Élargissement du chemin des Frênes	Commune	230 m ²	C 1210

N° d'ordre	Désignation	Bénéficiaire	Largeur ou surface	Parcelles
R1	L'Aubépin - création d'un parking public	Commune	1045 m ²	H 51
R2	Larajasse - extension du cimetière et/ou des locaux des services techniques	Commune	1982 m ²	C 148
R3	L'Aubépin - extension du cimetière	Commune	812 m ²	E 25
R4	L'Aubépin - extension du parking public existant et voie d'accès	Commune	427 m ² 235 m ²	E 29 E 985
R5	Lamure - création d'un parking public	Commune	835 m ²	E 500, 541
R6	Saint-Appolinaire - préservation d'un site historique lié à la chapelle (pierre et croix)	Commune	390 m ²	E 1055, 1057, 1122
R7	La Marthaudière - création d'un ouvrage de gestion des eaux pluviales (bassin de rétention) et/ou des eaux usées (déversoir d'orage).	Commune	2 200 m ²	H 389
R8	Lamure - création d'un parking public	Commune	250 m ²	E 528



DEPARTEMENT DU RHONE
COMMUNE DE LARAJASSE



DOCUMENT GRAPHIQUE Zones U

Echelle : 1/2 500^e

Pièce n°	Projet arrêté	Enquête publique	Projet approuvé
05.2	5 septembre 2019	13 janvier au 14 février 2020	4 juin 2020

